

Souscription Abonnement KMHP 2020/2021

Je soussigné _____

- Demande mon inscription personnelle
 Demande l'inscription de mon fils, ma fille (14 ans minimum) aux cours de Krav Maga

Renseignements sur l'adhérent

Abonné		Représentant légal (à compléter le cas échéant)	
Nom		Nom	
Prénom		Prénom	
Date de Naissance		Date de Naissance	
Lieu de Naissance		Lieu de Naissance	
Profession		Profession	
Adresse		Adresse	
Code postal		Code postal	
Ville		Ville	
N° de Téléphone		N° de Téléphone	
Mail (en majuscule)		Mail (en majuscule)	

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom : Prénom : N° de téléphone :

Obligatoire pour valider l'abonnement*

Prise de licence 60 €



Correspond aux coûts de licence, assurance, frais d'affiliation, (passeport sportif et passage de grade non compris)

A la prise de licence ci-dessus (60€), il vous faut ajouter une formule parmi les formules d'abonnement ci-dessous :

FORMULE APPROCHE	FORMULE STAGES**	FORMULE *** ANNUELLE	FORMULE FORMATIONS OU COURS PARTICULIERS
<input type="checkbox"/> Par cours (1h30) 15 €	<input type="checkbox"/> Par stage de Kravmaga ou de Self Défense Féminine 25 €	<input type="checkbox"/> Cours saison 2020/2021 *** Ados 60 € Etudiants 60 € Adultes 140 €	<input type="checkbox"/> Formation (mini 6 heures, groupe de 10 personnes maxi) 30 € par personne
<input type="checkbox"/> 10 cours 100 €	<input type="checkbox"/> Forfait tous les stages** (5 stages mini) 100 €	<input type="checkbox"/> Forfait Saison 2020/2021 Cours + stages*** Ados 130 € Etudiants 130 € Adultes 190 €	<input type="checkbox"/> Cours particuliers (1h30) (1 à 3 personnes) 30 € le cours

** Stages organisés ou / et animés par un ou des moniteurs du KMHP, les stages organisés par d'autres associations ne rentrent pas dans cette formule.

Adhésion = Inscription + formule

ex N°1: inscription 60 € + formule cours adultes 140 € = total adhésion 200 €

ex N°2 : inscription 60 € + formule cours adultes avec stages 190€ = total adhésion 250 €

***Formule annuelle : Compte tenu des incertitudes covid sur le bon déroulement de la saison, l'adhérent devra régler en début de saison le montant de l'inscription (60€) + 3 euros par cours auxquels il aura participé (une feuille de présence permettra de déterminer le nombre de cours, les stages ne seront pas inclus dans le forfait.

*Je prends note que le KMHP est fermé en juillet et août, pendant les vacances scolaires **des stages animés par le Kmhp pourront être programmés lors de certaines vacances scolaires et les jours fériés.***

Je m'engage à respecter le règlement intérieur et je déclare en avoir pris connaissance, RI ci-dessous.

Je prends note que seul un dossier complet sera accepté.

REMETTEZ :

Cette fiche de souscription

La demande de licence et assurance pour inscription

Le Certificat médical d'aptitude à la pratique du Krav Maga

3 photos pour les nouveaux adhérents, 2 photos pour les anciens adhérents.

Le règlement de la cotisation.

Code Moral KMHP.

Abonné du KMHP., je m'engage à respecter la charte de conduite suivante et je ferai preuve :

* D'honnêteté

* De non agressivité

* D'humilité

* De respect du règlement de nos statuts, de notre règlement intérieur, des instructeurs, et de nos partenaires

En outre, je m'engage à n'utiliser les techniques de krav maga exclusivement que pendant les cours ou dans le seul but de défendre mon intégrité physique voire celle de mes proches.

Je dois également contribuer à instaurer un climat d'amitié, de simplicité et de convivialité

Règlement intérieur du KMHP 01/07/2020

Article 1 : L'abonné devra se conformer aux modes de paiement en accord avec l'association Krav Maga Haut Pilat

Article 2 : Les cotisations des formules ne sont ni remboursables, ni transmissibles quel qu'en soit le motif.

Article 3 : L'association ne sera en aucun cas responsable de la disparition d'objets personnels. L'abonné reste entièrement responsable de ses biens.

Article 4 : Le silence et la discipline sont absolument nécessaires dans les locaux lorsque le cours a commencé. Les retards dérangent le cours, les horaires doivent être respectés.

Article 5 : Les « baskettes » ou les chaussures de villes sont interdites sur les tatamis où seuls sont autorisés les chaussons spécifiques adaptés aux tatamis. Il est interdit de fumer à l'intérieur. Merci de maintenir les locaux propres, des poubelles sont à votre disposition.

Article 6 : L'abonné s'engage expressément à respecter le code moral du KMHP écrit ci-dessus.

Article 7 : L'enseignant peut exclure du cours toute personne manquant au règlement intérieur ou n'étant pas à jour de son inscription ou n'ayant pas remis son certificat médical sans que cette dernière ne prétende à un quelconque remboursement.

Date et signature de l'abonné ou de son représentant légal

Cadre réservé à l'administration :

Certificat médical :

Photos :

Passeport :

Règlement :

Dossier complet :